Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20261102-20261102DCM7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
LOCMARIA-
PLOUZANÉ

Délibération n° :
2026.11.02 DCM7

Séance du 02 novembre 2026

Date de convocation : 27 octobre 2026
Date d'affichage : 27 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26

L'an deux mille vingt-six, le lundi deux novembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Solenn BOURGE, Mme Maud BUI TRONG, Mme Frédérique CLECH, Mme Françoise FOLL, Mme Isabelle GIBAULT, Mme Audrey GOURDIN, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Julie LE ROUX, Mme Béatrice OULHEN, Mme Sylvie PODEUR, Mme Cécile SQUIBAN et Mme Annie TALANDIER.
M. Patrick Marie AUBERT, M. Eric BLAIZE, M. Julien CHEVENEMENT, M. Olivier COATANEA, M. Benjamin HADDAD, M. Christophe LE GAL, M. Christian LOAEC, M. Stéphane MEAR, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON, M. Denis PETTON, M. Loïc RAULT et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
M. Emmanuel AUTRET à M. Stéphane MEAR ;
Mme Solenn BOURGE à Mme Françoise FOLL à partir de son départ à 19h30 ;
Mme Christine MOUSSAT à M. Loïc PETIT DE LA VILLEON ;
M. Damien RUEL à M. Eric BLAIZE.

M. Olivier COATANEA a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Tableau des emplois - Actualisation
Domaine : 4. Fonction publique

Exposé

Pour rappel, le tableau des emplois doit refléter l'organisation des services et les emplois de la collectivité.

À la suite de plusieurs réorganisations et départs à la retraite, une refonte globale du tableau des emplois a été engagée afin de le mettre en cohérence avec l'organisation actuelle des services.

En effet, certains départs ont conduit à une redistribution des heures de travail entre plusieurs postes à temps non complet. Ces heures supplémentaires d'activité ont jusqu'à présent été réalisées sous forme d'heures complémentaires. Dès lors que ces besoins présentent un

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20261102-20261102DCM7-DE

caractère pérenne, il convient de régulariser la situation en ajustant la durée hebdomadaire de travail des emplois concernés à la réalité des besoins des services.

Par ailleurs, un travail a été mené en lien avec le Centre de gestion du Finistère (CDG 29) afin de vérifier l'adéquation entre les emplois et les grades correspondants, dans le respect du cadre réglementaire applicable.

Cette actualisation vise ainsi à fiabiliser le tableau des emplois et à mettre en cohérence les durées de travail inscrites au tableau avec les besoins permanents de la collectivité.

Le tableau des emplois actuel et le tableau après modification sont annexés à la présente délibération.

Délibération

Vu l'avis favorable du CST en date du 22/10/2026,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Valider la modification du tableau des emplois ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote

☐ Nbre d'abstention
☐ Nbre de vote « contre »
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

M. Olivier COATANEA,

Secrétaire de séance.